



**Décision CODEP-CMX-2020 046470**  
**du 1<sup>er</sup> octobre 2020 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire**  
modifiant la décision N° CODEP-CMX 2018-04621 du 02 octobre 2018  
relative à la constitution d'un groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires,  
dit « GPR ».

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 20 ;

Vu la décision n° CODEP-CMX-2018-046421 du 2 octobre 2018 relative à la constitution d’un groupe permanent d’experts pour les réacteurs nucléaires, dit « GPR » ;

Vu la décision DEP-DG-0022-2009 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire portant constitution de trois groupes permanents d’experts;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry CHARLES est nommé président du groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR) en remplacement de Monsieur Philippe SAINT-RAYMOND.

**Article 2**

La décision n° CODEP-CMX-2018-046421 du 02 octobre 2018 susvisée est ainsi modifiée :

Le deuxième alinéa de l’article 1 est remplacé par l’alinéa suivant :

Président : M. Thierry CHARLES

**Article 3**

La présente décision sera notifiée à l’intéressé et publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 01 octobre 2020.

**Le directeur général  
de l’Autorité de sûreté nucléaire**

**Signé**

**Olivier GUPTA**